

# France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

MEFC - 7 rue Voirin - 25000 BESANCON

03 81 80 92 98 - [contact@fne-bfc.fr](mailto:contact@fne-bfc.fr) - [www.fne-bfc.fr](http://www.fne-bfc.fr)



**Autun Morvan Ecologie**

[contact@autunmorvanecologie.fr](mailto:contact@autunmorvanecologie.fr)

[www.autunmorvanecologie.org](http://www.autunmorvanecologie.org)



**CAPEN 71**

[contact@capen71.org](mailto:contact@capen71.org)

[www.capen71.org](http://www.capen71.org)



**FNE Bourgogne Franche Comté**

## Contribution au renouvellement de la Charte du Parc Régional du Morvan

Autun Morvan Ecologie est présente depuis bientôt 30 ans dans les instances du parc et représente les associations environnementales via Vents du Morvan au bureau et au comité syndical du PNR. Nous avons participé activement aux projets de renouvellement des chartes précédentes et sommes présents dans différentes commissions : forêts, biodiversité, aménagement du territoire, environnement.

Le projet en cours de renouvellement montre une ouverture que nous n'avions pas connue lors des précédentes chartes. La parole pour l'élaboration du projet a été largement donnée aux participants : citoyens, partenaires sociaux et professionnels, associations, par des réunions, cafés débats, permettant l'élaboration des amendements. Un énorme travail d'accompagnement a été fait par les équipes du Parc.

Le paysage comme fil rouge a permis d'avoir une vision globale tant économique qu'environnementale et sociale, qu'il conviendra de renforcer lors du déroulement de la Charte, avec les fiches actions.

En fin de travaux la ville d'Autun (actuellement ville porte) a souhaité intégrer les communes membres du PNR ainsi que 3 autres communes, ce qui n'a pas remis en question le calendrier. Nous soutenons cette demande d'intégration.

Les participants aux ateliers ont souhaité que le PNR soit pourvu de plus de moyens règlementaires, en particulier pour pouvoir agir contre les coupes à blanc et les plantations industrielles intensives de douglas ( cf avis CNPN – 22/06/2018) .

- Par un courrier le 2/07/17, Mme la Préfète de Région a attiré l'attention sur la nécessaire cohérence des politiques publiques relatives à la forêt afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine à la fois naturel, économique et social et de garantir les conditions de labellisation du PNR.
- Le 16/08/18 le Président du PNR a demandé par courrier à Monsieur le Préfet de Région Bourgogne Franche Comté et aux Préfets des départements concernés, qu'à titre expérimental et dérogatoire le Morvan devienne un véritable laboratoire d'expérimentation concernant la couverture forestière en lien avec les réglementations des boisements, coupes, défrichements. Nous serons attentifs au résultat de la demande.
- L'étude environnementale du PRFB a pointé les spécificités du PNR en particulier pour la forêt représentant des enjeux forts sur la protection de l'eau, de la biodiversité, ainsi que des enjeux sociaux du fait du PNR et 50 % de son territoire classé en ZNIEFF(s). Cette reconnaissance devrait figurer dans le PRFB pour application de recommandations particulières d'exploitation, d'une sylviculture adaptée déclinée dans sa Charte forestière .

La demande forte des habitants et des touristes pour une forêt multifonctionnelle a été entendue et inscrite en orientations qui seront néanmoins conditionnées par le Contrat Régional Forêt Bois en cours d'élaboration, lequel devra être mis en cohérence avec les préconisations de la Charte. A préciser que la mesure 26 ( axe 4 )- agir pour une forêt morvandelle multifonctionnelle et diversifiée- est une avancée importante pour la forêt, mais que le Parc n'ayant pas de pouvoirs règlementaires, les actions déclinées ne pourront se faire que si le PRFB acte les actions préconisées comme étant opposables et/ou qu'une dérogation à la réglementation actuelle fasse l'objet d'un arrêté ( demande du président ).

Un conseil associatif et citoyen renforcera le dialogue et permettra l'évaluation des mesures au plus près du terrain.

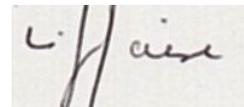
Une vigilance s'imposera sur le déroulement des actions et le respect des engagements des signataires : Etat, communautés de communes, communes, Région, départements.

Pour les associations environnementales de FNE Bourgogne-Franche Comté, il est vraiment indispensable de soutenir la demande de renouvellement de la Charte. Le consensus pour que le Morvan conserve le label Parc est certes utile pour les enjeux environnementaux (climat, biodiversité, paysage...), mais également pour son économie territoriale, le Morvan ayant à veiller à l'équilibre fragile avec d'autres enjeux, notamment touristiques, agricoles, forestiers.

Ce renouvellement de la Charte est donc l'occasion de ré-assurer la pérennité du patrimoine naturel pour partie encore exceptionnel du Morvan.

Le 17 novembre 2018

r



Lucienne Haèse

P/O Vincent Perrin Président AME

P/O Thierry Grosjean Président CAPEN 71

P/O Herve Bellimaz Président FNE BFC

## **France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

MEFC - 7 rue Voirin - 25000 BESANCON

03 81 80 92 98 - [contact@fne-bfc.fr](mailto:contact@fne-bfc.fr) - [www.fne-bfc.fr](http://www.fne-bfc.fr)